

# L'APPUI AUX RÉDUCTIONS DE FACTURE : **LE SLIME**

## QU'EST-CE QUE LE SLIME ?

Le SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie) Actifs 67 est un service du Département du Bas-Rhin hors Strasbourg Eurométropole qui permet d'intervenir auprès des ménages qui ont du mal à payer leurs factures d'énergie ou à chauffer leur logement pour réduire leurs factures d'eau et d'énergie.

## QUI EST CONCERNÉ ?

Tout ménage ayant des difficultés à payer ses factures d'énergie.

## QUELS AVANTAGES ?

- Bénéficier de conseils et d'astuces pour consommer intelligemment.
- Bénéficier également de la mise à disposition de petits équipements économes vous permettant de réaliser rapidement des économies financières et d'améliorer le confort dans votre logement.

## COMMENT ÇA MARCHE ?

### ÉTAPE 1 :

Contactez votre travailleur social ou contactez SLIME au 03.88.76.63.01 ou [slime@bas-rhin.fr](mailto:slime@bas-rhin.fr)

### ÉTAPE 2 :

Vous recevrez la visite à domicile d'un volontaire en service civique qui analysera vos habitudes de consommation. Il disposera des équipements de mesure dans votre logement afin d'établir un bilan énergétique de votre logement.

### ÉTAPE 3 :

Un bilan énergétique de votre logement vous sera proposé et le volontaire en service civique vous présentera les gestes à adopter afin de moins consommer. Il posera gratuitement des petits équipements économes (ampoule basse consommation, joint de fenêtre, bas de porte...) dans votre logement.

### ÉTAPE 4 :

Au bout de quelques mois, une nouvelle rencontre permettra d'évaluer si vous avez pu réaliser des économies sur votre facture.



**INFO+**

ALSACE | CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
**Bas-Rhin**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN  
HÔTEL DU DÉPARTEMENT  
Place du Quartier Blanc / 67964 STRASBOURG cedex 9  
Tél : 03 88 76 67 67 / Fax : 03 88 76 67 97

[www.bas-rhin.fr](http://www.bas-rhin.fr)

→ MISSION AMÉNAGEMENT,  
DÉVELOPPEMENT ET EMPLOI  
Secteur Habitat et Logement  
Tél. : 03 88 76 63 01  
[logement@bas-rhin.fr](mailto:logement@bas-rhin.fr)

ALSACE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
**Bas-Rhin**

**DÉVELOPPER**  
NOS TERRITOIRES

# HABITAT

## COMMENT RÉALISER DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE AUJOURD'HUI ?

Direction de la Communication CD Bas-Rhin / Janvier 2018 / Photos : Jonathan Sarago/CD67, DR, iStock / Impression CD67.



« La loi identifie le Département comme pilote sur la lutte contre la précarité énergétique. Pour le Département, cette politique permet de répondre à plusieurs enjeux : environnementaux, sociaux et sanitaires. Notre rôle est de sensibiliser les bas-rhinois à la réhabilitation énergétique des logements, de les inciter grâce aux aides financières à réaliser les travaux et de les orienter vers un accompagnement individualisé pour réduire leurs charges. Chaque année, le Département investit plus de 5 millions d'euros pour accompagner les projets de travaux de rénovation énergétique au titre de sa politique volontariste et de sa délégation des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat. »

**Etienne WOLF,**

Vice-Président en charge des politiques de l'Habitat

## LES AIDES AUX TRAVAUX : Le PIG RÉNOV'HABITAT 67

**Vous souhaitez améliorer le confort énergétique de votre logement ?**

**Le Département vous soutient financièrement dans votre projet de rénovation !**

### QUI EST CONCERNÉ ?

- > Les propriétaires occupants
- > Les propriétaires bailleurs
- > Les propriétaires de logements vacants
- > Les copropriétaires
- > Les syndicats de copropriétaires
- > Les investisseurs

### QUELS TRAVAUX ?

La plupart des travaux destinés à l'amélioration de l'habitat en matière de sécurité (électricité, sanitaire...) de salubrité (étanchéité, ventilation...) ainsi que les travaux visant à réduire vos charges énergétiques (chauffage, isolation, menuiseries extérieures...).

Sont également concernés, les travaux d'embellissement des façades des maisons traditionnelles d'avant 1900 (crépissage, menuiseries extérieures, couverture et éléments architecturaux...)

Les travaux de rénovation énergétique sur les parties communes des copropriétés.

### QUELLES CONDITIONS ?

- > Le logement doit dater de plus de 15 ans
- > Les travaux ne doivent pas avoir commencé à la date de dépôt du dossier
- > Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment pour un montant supérieur à 1500 €

### QUELS MOYENS ?

Les aides du Département, de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat), de l'Etat (Programme Habiter Mieux) et des collectivités le cas échéant peuvent être mobilisées pour la réalisation de ces travaux par les propriétaires (occupants ou bailleurs).

Le Programme d'Intérêt Général Rénov'Habitat 67 et les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat peuvent vous concerner !

### QUELS OBJECTIFS ?

Diminuer vos charges d'énergie (isolation, chauffage)

Mettre aux normes les logements vétustes (électricité, sanitaires...)

Disposer d'un soutien technique et financier pour rénover votre logement

### QUELS AVANTAGES ?

- > Des conseils gratuits et personnalisés
- > Des subventions pour les travaux (sous certaines conditions)
- > Des avances de subventions (sous certaines conditions)
- > Un accompagnement renforcé pendant les travaux

## OÙ SE RENSEIGNER ?

Des bureaux d'études sont missionnés par le Département et les collectivités pour vous aider dans toutes les phases de votre projet.

Un bureau intervient sur chaque territoire. Vous pouvez le contacter par téléphone.

## CONTACTS

Contactez gratuitement le bureau d'études missionné par le Département sur votre territoire :

Sur **bas-rhin.fr/habitatlogement**  
ou au **0 810 140 240** (coût d'un appel local)

#### → Territoire NORD

Urba concept - Tél. : 03 88 68 37 00

#### → Territoire OUEST

Urbam Conseil - Tél. : 03 29 64 45 16

#### → Territoire SUD-BRUCHE, PIEMONT DES VOSGES

SOLIHA ALSACE - Tél. : 03 90 41 40 90

#### → Territoire SUD-RIED

Urbam Conseil - Tél. : 03 29 64 45 19

